



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Parc éolien de Sainte-Tréphine
commune de Sainte-Tréphine

Par arrêté préfectoral du **4 août 2021**, une enquête publique de **31 jours** est ouverte du **15 septembre 2021 2020 à 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **15 octobre 2021 à 16h30**, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Sainte-Tréphine sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SE KERNEBET, siège social 19 Avenue Charles de Gaulle – BP 53 – 08300 RETHEL, pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien dit de « Sainte-Tréphine » comprenant 6 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de Sainte-Tréphine.

La mission régionale d'autorité environnementale a adressé un avis délibéré sur le projet, le 23 juillet 2020.

Modalités de consultation du public :

- à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2539>

- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Sainte-Tréphine aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

lundi	9h00 - 12h00
mardi	9h00 - 12h00
mercredi	9h00 - 12h00
jeudi	9h00 - 12h00
vendredi	9h00 - 12h00
Samedi	Fermé

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Sainte-Tréphine
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Sainte-Tréphine

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Sainte-Tréphine.

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2539@registre-dematerialise.fr du 15 septembre 2021, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 15 octobre 2021 à 16h30, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2539> durant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Raymond LE GOFF est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

mer. 15 septembre 2021	9h00 à 12h00
lun. 20 septembre 2021	9h00 à 12h00
sam. 2 octobre 2021	9h00 à 12h00 (ouverture par le maire de la mairie)
jeu. 7 octobre 2021	9h00 à 12h00
ven. 15 octobre 2021	14h00 à 16h30 (ouverture par le maire de la mairie)

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Valentin Leclercq, responsable du projet, à l'adresse mail suivante valentin@ttreenergy.com ou par téléphone au n° 07 51 67 32 90.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sainte-Tréphine et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.